

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 21 novembre 2022

Délibération n° CP-2022-1955

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Vaulx-en-Velin

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) Grande IIe de Vaulx-en-Velin - Etude de faisabilité urbaine - Secteur Cervelières-Sauveteurs - Individualisation partielle d'autorisation de programme en recettes

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Rapporteur: Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

<u>Présents</u>: M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés: M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Commission permanente du 21 novembre 2022

Délibération n° CP-2022-1955

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s): Vaulx-en-Velin

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) Grande Ile de Vaulx-en-Velin - Etude de faisabilité urbaine - Secteur Cervelières-Sauveteurs - Individualisation partielle d'autorisation de programme en recettes

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La Métropole de Lyon s'est portée candidate au NPNRU dont le cadre est posé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine votée le 21 février 2014. Le quartier prioritaire de la Grande Île à Vaulx-en-Velin, a été retenu pour la mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain d'intérêt national. La convention de site de Vaulx-en-Velin a été signée le 11 février 2020.

La présente délibération a pour objet d'individualiser des autorisations de programme en recettes à hauteur de 35 000 €.

I - Contexte

Le contexte général du projet urbain Cervelières-Sauveteurs sur le site NPNRU Grande Île à Vaulx-en-Velin est le suivant :

- un ensemble immobilier, construit dans les années 1970 à 1980, composé de 1 445 logements privés, répartis sur 13 copropriétés et de 230 logements sociaux,
- 5 000 habitants avec une population marquée par des fragilités socio-économiques : revenu médian faible, ménages modestes à très modestes selon les critères de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH),
- un quartier de 20 ha situé au cœur du projet NPRNU Grande Île à l'interface entre le Mas du Taureau et le centre-ville.
- un projet de restructuration urbaine du quartier fléché pour la clause de revoyure de la convention NPNRU,
- une problématique spécifique autour du stationnement avec l'existence de 10 ouvrages semi-enterrés privés (1 040 box et 1 203 places en surface) dont les diagnostics récents ont montré la dégradation importante.

Les orientations définies par les partenaires pour le futur projet urbain sont :

- désenclaver le quartier et le relier à la dynamique du renouvellement urbain.
- améliorer la gestion des espaces extérieurs et le fonctionnement des services urbains,
- contribuer à améliorer la sécurité et la tranquillité dans le quartier,
- améliorer le stationnement (privé et public) sur le long terme,
- permettre une soutenabilité financière pour les partenaires publics et les copropriétaires.

II - Étude de faisabilité urbaine 2019-2020

Dans la continuité de l'étude urbaine conduite en 2017, il était nécessaire d'approfondir les scénarios d'évolution et de restructuration réalisés, notamment, sur les questions de faisabilité, de montage opérationnel et d'estimations financières. Plusieurs scénarios nécessitaient d'être expertisés et soumis à l'avis des collectivités, services de l'État et copropriétaires. Le secteur de Cervelières-Sauveteurs est particulièrement complexe juridiquement et nécessitait une expertise plus approfondie sur les modalités juridiques devant accompagner toute intervention publique et leur phasage dans le temps (déclaration d'utilité publique -DUP-, règles de copropriétés, etc.). Ainsi, il était nécessaire de faire appel à plusieurs études et expertises pour déterminer les conditions d'une intervention urbaine (expertise technique, notamment, sur les dalles de stationnement semi-enterrées, expertise de montage opérationnel (notamment public-privé), expertise juridique.

Autour de l'enjeu global de redonner de la valeur et de l'attractivité au quartier, une mission d'étude et de faisabilité urbaine a été menée en 2019-2020 par le groupement Artelia-passagers des Villes-SCP Zurfluh-Lebatteux-Sizaire et associés. Le financement des propositions urbaines n'ayant pu aboutir, la mission s'est achevée.

Dans le cadre de la convention de site NPNRU, un cofinancement était prévu pour cette étude à hauteur de :

- 28 000 € par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU),
- 7 000 € par la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

L'objet de la présente délibération est de permettre de titrer ces recettes ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

- 1° Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17 Politique de la ville pour un montant de 35 000 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant:
- 28 000 € en recettes en 2022,
- 7 000 € en recettes en 2023.

sur l'opération n° 0P17O7190.

2° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et suivants - chapitre 13 pour un montant de 35 000 €.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 22 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-293220-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022